

PERMIS DE CONDUIRE

A partir du 19 Janvier 2013:

Permis A – B : validité 15 ans

Remarque:

- Alors que le PTRA devait initialement être pris en compte, c'est le cumul des PTAC (véhicule tracteur et remorque) qui le sera. Une excellente nouvelle pour les nombreux conducteurs qui tractent.
- Le cumul des PTAC (Véhicule tracteur + remorque : « F2 sur les cartes grise) ne doit pas excéder 4250 kg (au lieu de 3500 kg)
- Avoir suivi une formation spéciale
- La prise en compte du cumul des PTAC apporte un vrai bénéfice pour les utilisateurs en permettant globalement d'avoir la possibilité de tracter 750 kilos de plus avec une simple formation et sans passer le permis BE.

PTAC inférieur ou égal à 3 500 kilos

(cumul véhicule tracteur et remorque)

- Dans ce cas, ni formation, ni permis BE ne sont requis pour tracter une remorque de plus de 750 kilos.

PTAC entre 3 500 et 4250 kilos

- La formation B96 ou le permis BE sont indispensables pour tracter une remorque de plus 750 kilos et dans la limite du PTRA du véhicule tracteur.

PTAC supérieur à 4250 kilos

- Le permis BE est indispensable pour tracter une remorque de plus de 750 kilos et dans la limite des 7000 kilos de PTRA du permis BE.

Dans tous les cas, pour les remorques inférieures à 750 kg, le permis B reste suffisant.

La formation B96, le petit permis remorque

Formation de 7 heures :

- 4 heures hors circulation (qui alterne théorie et pratique)
- 3 heures en circulation.

- Réalisée sur une seule journée, cette formation devrait être proposée à un tarif de 240 euros TTC environ.
- Outre sa forme très simplifiée, ce B96 ne comporte **ni examen, ni contrôle** : *le suivi intégral de la formation suffit à son obtention.*
- ***Enfin, le B96 échappe à la visite médicale comme son renouvellement.***